



# CHAMPIONNATS DE DRESSAGE DE LORRAINE 2009

## Règlement

### 1. Championnats (*amateur et pro*)

Les championnats se courent dans chacune des classes D, C, B et A (ou AMATEUR 3, 2, 1 et PRO) et sur un circuit de sept étapes auquel s'ajoute une finale.

#### 1.1. Calendrier

Etape	Lieu	Dates	Coefficients
1	Nancy Ludres	29 mars	1
2	Thionville Manom	12 et 13 avril	1
3	Rosières Aux Salines (ADECLOR)	12 au 14 juin	1
4	Burthecourt	04 et 05 juillet	1
5	Remiremont	12 et 13 septembre	1
<b>Finale</b>	<b>Nancy Ludres</b>	<b>10 et 11 octobre</b>	<b>2</b>

#### 1.2. Qualification et conditions de participation

Les championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition 2009 (LFC) au titre du Comité Régional d'Équitation de Lorraine (CREL).

Chaque couple doit obligatoirement participer à au moins quatre des sept concours du circuit à l'issue duquel les quatre meilleurs résultats seront retenus.

Pour qu'il soit tenu compte de leur résultat, les cavaliers devront avoir obtenu un minimum de **58%**.

La participation à la finale est obligatoire.

#### 1.3. Epreuves supports

- **Classe D** : amateur 3 imposée A et/ou amateur 3 préliminaire
- **Classe C** : amateur 2 imposée A et/ou amateur 2 préliminaire
- **Classe B** : amateur 1 imposée A et/ou amateur 1 préliminaire
- **Classe A, PRO** : pro 3 grand prix et/ou pro 2 préliminaire

#### 1.4. Finale

Elle se déroulera à Ludres les 10 et 11 octobre 2009, et sera organisée par l'Etrier de Lorraine (n°FFEcompét : 200954030-). La participation à la finale est obligatoire pour intégrer le classement du championnat.

## 2. Calcul des points

Les points attribués aux cavaliers correspondent à la moyenne des points obtenus lors de chaque épreuve et arrondis sans décimale (selon la règle mathématique habituelle).

Les classements finaux s'effectueront en additionnant les points des différentes étapes (coefficient 1) et ceux de la finale (coefficient 2) ainsi que les points de bonification (voir ci-dessous).

$$[(\text{points étapes}) \times 1] + [(\text{points finale}) \times 2] + [(\text{points bonus}) \times 1] = \text{total, pour le classement final}$$

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points, les points obtenus lors des reprises préliminaires pour les championnats et libres pour les critères départageront les *ex aequo*.

Pour qu'il soit tenu compte de leur résultat, les cavaliers devront avoir obtenu un minimum de **58%** soit à titre indicatif :

	<b>Reprise</b>	<b>Points maxi</b>	<b>Points limite</b>	<b>% limite</b>	<i>(Note /20)</i>
<i>championnats</i>	amateur 3 imposée A (ex-D3)	300	174	<b>58%</b>	-
	amateur 2 imposée A (ex-C3)	320	185		-
	amateur 1 imposée A (ex-B3)	330	203		-
	pro 3 grand prix (ex-A7)	450	261		-
	amateur 3 préliminaire (ex-D2)	300	174		-
	amateur 2 préliminaire (ex-C2)	320	185		-
	amateur 1 préliminaire (ex-B2)	370	215		-
	pro 2 préliminaire (ex-A6 S <sup>t</sup> Georges)	400	232		-

## 2.1. Points de bonification

Des points de bonifications peuvent être attribués aux cavaliers pour participation aux :

- ➡ 2 concours pro 2 de Rosières : **50** points par PRO 2
- ➡ deux épreuves supports lors d'un même concours du circuit : **50** points
- ➡ deux épreuves supports lors de la finale : **50** points
- ➡ sept concours du circuit : **100** points

## 3. Classements

Pour les championnats et pour les critères, respectivement quatre et trois classements seront calculés avec un maximum de dix cavaliers par classement.

## 4. Divers

Les textes des reprises peuvent être dictés lors des étapes mais pas lors de la finale.

Ce règlement définit un cadre de travail pour la détermination des podiums des championnats et critères de Lorraine et ne peut se substituer ou contredire le règlement FFE.

Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer celui FFE en vigueur.